

## **FIN DES TARIFS RÉGLEMENTÉS : IL EST ENCORE TEMPS DE CHOISIR !**

Publiée le vendredi 23 Octobre 2015 - Énergies et  
développement durable

Si vous êtes dans le cas de figure suivant :

- **Un contrat électricité de plus de 36 KVA de puissance souscrite**
- **Un contrat gaz de plus de 30 MWh**

**Vous avez l'obligation de souscrire avant fin 2015 un nouveau contrat en offre de marché, avec le fournisseur de votre choix.**

**Il faut désormais aller vite, sinon vous serez d'office transféré vers une « offre transitoire », avec la liberté pour votre fournisseur de fixer ses tarifs !**

A travers une formation pratique et concrète d'une journée et demie :

- Analysez vos contrats en cours pour comprendre votre consommation
- Réalisez un cahier des charges pour consulter les fournisseurs
- Bâissez un outil de comparaison des offres du marché
- Identifiez les points à surveiller dans l'offre et le futur contrat.

**Prochaine formation prévue le 24 novembre et une demi-journée le 10 décembre 2015.**

La formation se fera en petit groupe, pour permettre à chacun de bénéficier de conseils individualisés. Ne tardez pas !

[Voir la fiche détaillée de cette formation \(http://gard.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/se-developper-durablement/formation-sur-la-fin-des-tarifs\)](http://gard.cci.fr/developpement-de-votre-entreprise/se-developper-durablement/formation-sur-la-fin-des-tarifs)

### **Contact CCI Nîmes**

**Priscille Julien**

Tél. : 04.66.879.883

Mob. 06.18.17.06.45

[priscille-julien@nimes.cci.fr](mailto:priscille-julien@nimes.cci.fr)

\* Certaines entreprises qui souhaitent faire la formation peuvent être éligibles à sa prise en charge financière de cette formation ! La CCI Nîmes les accompagnera afin de choisir le meilleur dispositif.